

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021 à 20 heures Convocation du 12 OCTOBRE 2021

Sous la présidence du Maire, Monsieur Joël MANGEL

**Présents :** Anne HISLER, Alain DANIEL, Adjoint

Patrice HENRY, Anne-Lise LARRIERE, Michel VRIOTTE, conseillers délégués  
Christian BISTON, Laëtitia COLOMBIER, Elie FRANCOIS, Céline LEGRAND, Tatiana LEJAL, Christian VIRY, conseillers

**Absents excusés :**

M. Jean-Jacques ROUSSEAU – procuration à Alain DANIEL  
Mme Joëlle HAAS – procuration à Joël MANGEL  
Mme Clara MARY – procuration à Anne-Lise LARRIERE

M. HENRY Patrice a été désigné secrétaire de séance

**Ordre du jour :**

- 1/Achat d'une parcelle boisée
- 2/Participation au programme ACTEE – Merisier
- 3/Approbation PLU
- 4/Arrêts minutes - 9 Grande Rue
- 5/Remplacement de fenêtres – 1 rue de l'Eglise
- 6/Géoptis – La Poste
- 7/Subventions
- 8/ Achat stylos personnalisés
- 9/Achat d'un camion et reprise d'un fourgon Boxer
- 10/Avis sur la demande d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'informatisation Communale

**1/ Achat d'une parcelle boisée**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en vente d'une parcelle boisée située au Ruxelier

B 291 appartenant, à M. PIERREL Gilles, d'une surface de 31.60 ares.

Cette parcelle est mitoyenne avec d'autres parcelles, propriétés de la commune

Prix proposé par M. PIERREL : 4500 €

Prix estimé par l'ONF : 3880 €

Prix proposé par la Mairie : 4200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, d'acheter cette parcelle au prix de 4200 €.

**2/ Participation au programme ACTEE - Merisier**

*Appel à projet pour l'accompagnement à la rénovation énergétique et l'adaptation au changement climatique des écoles.*

Le PETR acteur majeur de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique sur son territoire a répondu, en juin dernier, à l'appel à projet ACTEE- « MERISIER » pour la mutualisation des projets d'efficacité énergétique des écoles.

Ce programme, porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et financé par les CEE a pour objectif de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités. Les fonds attribués par cet appel à projets doivent générer des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant le 30 septembre 2023 ou, a minima, la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

Le programme prévoit un accompagnement technique, administratif et financier pour réaliser les audits énergétiques, aider et encourager les communes à entreprendre des travaux de rénovation durables et performants de leurs écoles. Les bâtiments scolaires devront représenter au moins 70 % de la surface totale des bâtiments.

### ***Continuité avec le « contrat de transition écologique » (CTE)***

Le CTE du Pays de la Déodatie, dont l'orientation principale est l'adaptation au changement climatique, intègre une action spécifique sur le confort d'été dans les écoles. Une étude sur les problématiques d'inconfort thermique dans les salles classes pendant les périodes de fortes chaleurs a déjà été menée. La phase suivante prévoit la mise en application des conclusions et solutions proposées par cette étude ainsi que le déploiement au plus grand nombre des écoles. ACTEE MERISIER va permettre, de manière opportune, de poursuivre cette action CTE en l'intégrant au programme.

### ***Dispositif « INTRACTING mutualisé » de la Banque des Territoires***

Afin d'autofinancer l'efficacité énergétique des écoles, le PETR du Pays de la Déodatie souhaite mettre en place un dispositif « Intracting mutualisé ». La Banque des Territoires met à disposition dans ce cadre, outre une participation financière à l'audit énergétique, une avance remboursable par les économies d'énergie réalisées permettant de financer tout ou partie du reste à charge sur les investissements.

### **La Déodatie lauréate**

Le jury qui s'est tenu le 12 juillet 2021 a retenu le dossier déposé par Le PETR du Pays de la Déodatie, coordonnateur d'un groupement de 15 communes et 32 écoles.

C'est une opportunité pour le territoire d'accélérer la transition énergétique tout en s'adaptant aux nouvelles conditions climatiques. Ce programme d'accompagnement, s'échelonnant jusqu'en septembre 2023, d'un montant global prévisionnel de 760 000 euros (hors investissements), se voit attribuer une aide potentielle maximum de 431 000 euros. Ce qui représente, en moyenne, 13 500 euros par école.

**Les membres du groupement sont le PTER ainsi que les communes suivantes :**

Commune	Nombre d'écoles
Allarmon	1
Anould	3
Bruyères	2
Cheniménil	1
Corcieux	2
Docelles	1
Hurbache	1
La Neuveville Devant Lépage	1
La Voivre	2
Plainfaing	2
Raon l'Etape	3
Gerbépal	1
Saint-Dié-des-Vosges	9
Taintrux	2
Grandvillers	1
<b>TOTAL</b>	<b>15 communes</b>
	<b>32 écoles</b>

Les postes de dépenses financés dans le cadre de cet appel à projets sont les suivants :

- Lot 1 : Accompagnement par une AMO pour le recrutement et la réalisation d'audits énergétiques ;
- Lot 2 : Outils de mesure, petits équipements, logiciels de suivi ;
- Lot 3 : Audits et stratégies pluriannuelles d'investissement, études thermiques et énergétiques ;
- Lot 4 : Aide au financement de la maîtrise d'œuvre.

Le PETR prend en charge l'intégralité du Lot 1 pour un montant de 82 820 € (aide FNCCR 34 425€ et autofinancement PETR 48 395 €)

Le budget prévisionnel et le montant total attribué à la commune dans le cadre du programme se répartit comme suit :

**Phase d'audit énergétique (obligatoire)**

Lots	Dépenses		Recettes	
	Montant HT	Montant TTC	Financeurs	Montant
Lot 3 : Audits énergétiques pour 1 bâtiment	3 000 €	3 600 €	FNCCR	1 500 €
			Banque des Territoires*	750 €
			Autofinancement commune	1 350 €
<b>Total</b>		<b>3 600 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 600 €</b>

\* sous réserve de financement de 50% du reste à charge (HT) par le dispositif INTRACTING de la Banque des Territoires

**Phase de réalisation du programme de travaux (optionnelle)**

Lots	Montant prévisionnel		Aide FNCCR maximales accordées	Reste à charge pour la commune
	Montant HT	Montant TTC		
Lot 2 : Outils de mesure et suivi de consommation énergétique	2 000 €	2 400 €	1000 €	1 400 € / école
Lot 4 : Maîtrise d'œuvre (Communes de moins de 3500 habitants)	Selon montant de l'enveloppe de travaux		Forfait de 14 368 €	Selon prestation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**VALIDE** l'engagement de la commune en tant que membre participant au programme ACTEE – MERISIER,

**VALIDE** l'engagement de la commune à poursuivre le programme jusqu'au terme de l'audit énergétique et à en étudier les recommandations/propositions de travaux,

**VALIDE** la participation financière de la commune à hauteur de 1350 euros pour la phase d'audit énergétique (programme minimum),

**AUTORISE** le Maire à signer la « Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE – MERISIER » avec la FNCCR ainsi que tout avenant éventuel,

**AUTORISE** le Maire à signer la « Convention de partenariat » avec le PETR coordonnateur du groupement pour le reversement des fonds perçus.

11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 abstentions

### **3/ Approbation du PLU**

- VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L153-36 à 40 et L153-45 à 48,
- VU le plan local d'urbanisme de la commune de Cheniménil approuvé le 5 septembre 2016,
- VU la mise à disposition au public, du dossier en mairie de Cheniménil pendant un mois,
- Considérant qu'aucune observation n'a été formulée par le public au cours de la mise à disposition du dossier, du 9 août 2021 au 8 septembre 2021
- Considérant que le projet de modification simplifiée du P.L.U. de la commune de Cheniménil tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme :
- Entendu l'exposé de M. le Maire après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal APPROUVE la 1ère modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de CHENIMENIL telle qu'elle est annexée à la présente délibération, avec 13 voix POUR et 2 abstentions,

Le plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de Cheniménil

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie de Cheniménil durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera en outre publiée :

- au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 5211-41 du code général des collectivités territoriales, s'il existe, lorsqu'il s'agit d'une délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Elle sera ensuite exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au Préfet des Vosges dans les conditions définies aux articles L2131-1 et 2 du CGCT.

### **4/ Arrêt minute**

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement au 9 Grande Rue, M. Le Maire demande au Conseil Municipal que trois arrêts minute soient mis en place devant le restaurant de l'Etoile – 9 Grande Rue. L'arrêt sera limité à 10 minutes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'arrêté pour la mise en place d'arrêts minute, avec 14 voix POUR et 1 abstention.

### **5/ Remplacement de fenêtres – 1 rue de l'Eglise**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise MCV pour le remplacement des fenêtres 1 rue de l'Eglise dont le montant s'élève à 5146.27 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis, avec 14 voix POUR et 1 abstention.

### **6/ Géoptis – La Poste**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la société GEOPTIS, filiale de La Poste, a présenté lors d'une réunion en Mairie, une étude concernant la vérification de la voirie communale.

Cette étude consiste à faire le relevé visuel de toutes les voiries et les préconisations de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne l'accord à Monsieur Le Maire pour signer les documents nécessaires à cette étude, avec 11 voix POUR et 4 voix CONTRE.

### **7/ Subventions**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE**, à l'unanimité, de verser les subventions pour l'année 2021 à :

UCVV	300 €
AGV	300 €

Article 6574 du budget principal 2021.

### **8/ Achat de stylos personnalisés**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter des stylos personnalisés et présente le devis correspondant.

Le montant est de 410 € HT les 1000 stylos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé la commande, avec 12 voix POUR et 3 abstentions.

### **9/ Achat d'une fourgonnette et reprise d'un fourgon Boxer :**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'achat d'un fourgonnette FIAT DUCATO Multijet 130 ch d'un montant de 18 783.76 € TTC avant reprise

Et de la reprise du fourgon PEUGEOT BOXER rouge 330 pour un montant de 3500.00 € par la société EPINAL AUTOMOBILE.

Soit un montant de 15 283.76 € TTC pour la fourgonnette FIAT DUCATO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cet achat.

### **10/Avis demande d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation communale**

Monsieur le Maire fait part aux membres du membre du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

La demande d'adhésion présentée par :

Par délibération, le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine a demandé son adhésion au SMIC des Vosges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce,  
Pour l'adhésion des collectivités précitées.

### **Informations diverses :**

- Adavie : assemblée générale à St Amé le 26 octobre 2021
- Grand est : Message de Christophe NAEGELEN concernant la vidéoprotection
- SDANC : compte-rendu de la réunion du comité syndical du 28 septembre 2021
- Rapport d'activité Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges
- Amicale donneurs de sang : Remerciement pour la subvention versée
- Maquis Haut du Bois : Remerciement pour les travaux effectués à la Commune de Cheniménil - information pour cotisation
- Rapport de la ligue de Football concernant le stade
- Accès au droit individuel à la formation des élus : Les dates retenues sont le 6 novembre ou le 30 novembre 2021 ; les thèmes retenus sont le budget, la communication, l'écologie, le management. Un seul et même module sera choisi pour tous les élus.
- Courrier M. JACQUOT Yves : Une demande d'achat de parcelle avait été faite par M. JACQUOT pour 10 000 €. Cette parcelle était estimée 16 000 € par la commune. Le Conseil Municipal avait refusé cette offre. M. JACQUOT fait une nouvelle proposition à la commune d'un montant de 14 000 € avec l'élagage des arbres à sa charge. Des membres du Conseil se rendront sur les lieux.
- Livres disponibles à la Communauté de Communes

